



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC52/20.2

10 octobre 2002

Cinquante-deuxième session

Harare, Zimbabwe, 8-12 octobre 2002

ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS MONDIAL POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA
LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Rapport de la Séance d'Information

SOMMAIRE

	Paragraphes
INTRODUCTION :	1 - 4
OBJECTIF :	5
RESULTATA ESCOMPTES :	6
DEROULEMENT DES TRAVAUX :	7 - 23
CONCLUSION :	24

**RAPPORT DE LA SEANCE D'INFORMATION
SUR LE FONDS MONDIAL POUR LA LUTE CONTRE LE SIDA,
LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

INTRODUCTION

1. Le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a été créé afin d'attirer, de contrôler et de décaisser des ressources supplémentaires grâce à un nouveau partenariat entre le secteur public et le secteur privé appelé à contribuer de manière durable et significative à une réduction des infections, des maladies et des décès, à atténuer ainsi l'impact du SIDA, de la tuberculose et du paludisme dans les pays démunis, et à réduire la pauvreté dans le cadre des objectifs de développement du millénaire.
2. L'OMS a aidé les pays à élaborer la première et la deuxième séries de propositions devant être soumises en vue d'un financement par le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Cet appui se poursuivra au cours des séries ultérieures, conformément à la résolution adoptée par les Ministres africains de la Santé à l'Assemblée mondiale de la Santé. Les pays dont les propositions ont été approuvées lors de la première série recevront bientôt les premières tranches du crédit qui leur a été accordé. Mais les financements ultérieurs seront subordonnés à la mise en oeuvre correcte des interventions contenues dans les propositions. En raison de son expérience et de son expertise technique en matière de mise en oeuvre de programmes dans le secteur de la santé, l'OMS jouera un rôle déterminant dans l'appui apporté aux pays pour la mise en oeuvre des propositions, afin que ceux-ci puissent continuer à bénéficier d'un financement du Fonds.
3. Lors de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, les Ministres africains de la Santé avaient demandé qu'un rapport d'activité soit soumis à la cinquante-deuxième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique sur le Fonds mondial. Ce rapport d'activité devait aborder les diverses questions soulevées par les Ministres dans la déclaration qu'ils avaient adoptée à ce sujet pendant la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.
4. A la lumière de ce qui précède, il a été jugé nécessaire de tenir une séance spéciale sur le Fonds mondial à l'occasion de la cinquante-deuxième session du Comité régional pour informer les Ministres de l'appui apporté par l'OMS aux pays lors de la

préparation des propositions soumises au Fonds mondial, et pour permettre au Secrétariat du Fonds de présenter un rapport de situation fournissant des informations à jour sur les arrangements fiduciaires proposés pour la gestion du Fonds.

OBJECTIF

5. L'objectif de la séance était de permettre aux Etats Membres de mieux comprendre la nature et le fonctionnement du Fonds mondial, ainsi que le rôle du Bureau régional de l'OMS en ce qui concerne l'appui à fournir aux pays.

RESULTATS ESCOMPTES

6. La séance spéciale devait atteindre les résultats suivants :

- a) mise au courant des Etats Membres sur le rôle d'appui aux pays joué par le Bureau régional de l'OMS;
- b) mise au courant des Etats Membres sur la mise en oeuvre du Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;
- c) clarifications sur les critères d'éligibilité et de participation des Etats Membres aux réunions du Conseil et aux groupes de travail;
- d) clarifications au sujet des arrangements fiduciaires relatifs au Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

7. La séance a été présidée par M. le Ministre de la Santé du Cameroun après un exposé introductif du Dr E. M. Samba, Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique.

Exposé du Dr A. B. Kaboré, Directeur de la Division de la lutte contre les maladies transmissibles

8. Le Dr Kaboré a déclaré que le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme est un instrument financier qui offre une réelle occasion de renforcer les systèmes de santé et d'accélérer les interventions de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds a fourni aux pays des ressources financières considérables. Pendant la première série, l'OMS a aidé les pays à préparer

des propositions, qui ont permis au Fonds d'allouer à 18 pays d'Afrique un financement total de US \$346 millions pour deux ans. Sur ce montant, US \$198 millions étaient destinés aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA, US \$47 millions étaient consacrés au paludisme, US \$41 millions à la tuberculose et US \$60 millions aux actions de lutte intégrée contre le VIH et la tuberculose. Ces fonds ont apporté des ressources supplémentaires pour la planification des activités de lutte contre ces maladies.

9. L'OMS a apporté un appui particulier dans les domaines suivants :

- a) Partage et diffusion d'informations sur le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme afin de tenir toutes les personnes concernées au courant de toutes les questions relatives au Fonds. Le Bureau régional a informé les Représentants de l'OMS dans les pays des avis demandant la soumission de propositions et des dates limites fixées à cet effet.
- b) Tenue d'une consultation inter-pays pour informer et sensibiliser les participants venus des pays, le personnel de l'OMS travaillant dans les programmes régionaux de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, ainsi que les consultants éventuels sur le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Cette réunion a également permis aux participants de procéder à un partage de données d'expérience sur la première série de propositions soumises au Fonds mondial. Les recommandations de cette réunion avaient contribué à une révision des directives du Fonds, qui ont été utilisées pour le deuxième cycle.
- d) Apport d'une assistance technique et financière directe aux pays pendant le premier cycle. Cet appui direct aux pays a pris la forme d'un soutien technique fourni par le personnel du Bureau régional et des bureaux de pays, ainsi que de consultants recrutés hors de l'OMS pour apporter une assistance spécifique. Un concours financier a également été fourni dans certains cas pour couvrir les coûts locaux relatifs à l'élaboration des propositions à l'intérieur du pays. Cet appui direct aux pays s'est poursuivi pour les aider à respecter la date limite du 27 septembre, fixée pour la soumission de la deuxième série de propositions.
- e) Apport d'un appui technique aux pays lors de la première et de la deuxième séries de propositions par l'examen de celles-ci et la préparation de commentaires pour en améliorer la qualité.

10. Cet appui a exigé beaucoup de ressources financières et de temps à l'OMS mais doit se poursuivre au cours des prochaines séries de propositions et pour la mise en oeuvre des propositions approuvées.

Exposé du Dr M. Lavollay du Secrétariat du Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

La tuberculose et le paludisme

11. L'exposé présenté par le Secrétariat du Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme a porté sur les points suivants :

Subventions approuvées lors de la première série

12. Lors de la première série de propositions soumises au Fonds mondial, un montant total de US \$616 millions avait été approuvé au profit de 37 pays. Des programmes à long terme avaient été approuvés pour un montant de US \$1,6 milliard sur cinq ans, mais des financements n'avaient été engagés que pour deux ans. Le plan de décaissement au titre de la première série était en cours, et les pays de la 1^{ère} catégorie avaient pratiquement achevé la rédaction des éclaircissements demandés par le comité d'étude technique (CET). Dix pays de la 2^{ème} catégorie devaient encore fournir des éclaircissements au CET. Le Secrétariat du Fonds mondial devait commencer à préparer les négociations pour l'octroi de crédits aux premiers candidats retenus, d'ici quelques semaines. La première étape consistait à trouver les principaux partenaires fiduciaires au niveau du pays, à savoir, le bénéficiaire principal (BP) et l'agent local du fonds (ALF). Parallèlement aux préparatifs de la négociation pour l'octroi des crédits, le Secrétariat allait s'employer à définir le mécanisme de décaissement, les modalités de soumission des rapports et d'autres éléments clés des dispositions fiduciaires en vue de la première série.

Le bénéficiaire principal (BP) et l'agent local du fonds (ALF)

13. Pour mener à bien les projets, le Fonds mondial s'appuiera sur des partenaires regroupés au sein des mécanismes nationaux de coordination (MNC). Etant donné que le MNC ne constitue pas lui-même une personne morale, il devra désigner en son sein un ou plusieurs bénéficiaires principaux qui seront comptables et responsables de la mise en oeuvre des propositions approuvées devant le Fonds. Environ deux tiers des candidats retenus avaient déjà désigné un ou plusieurs bénéficiaires principaux. La

plupart d'entre eux avaient désigné à cet effet le ministère de la santé ou d'autres organes du secteur public tels que le ministère des finances.

14. En application des décisions adoptées par le Conseil du Fonds mondial en avril, et compte tenu de la nécessité d'accélérer le déblocage des crédits, le Secrétariat du Fonds mondial s'était efforcé d'identifier les agents locaux du Fonds (ALF) qui devraient servir de représentants du Fonds au niveau des pays. Jusque-là, le Secrétariat avait approuvé Price Water House Coopers, KPMG et Crown Agents comme agents locaux du Fonds. Le consensus général était que la plupart des institutions des Nations Unies étaient mieux placées pour appuyer les mécanismes nationaux de coordination et les bénéficiaires principaux que pour servir d'agents locaux du Fonds.

Décaissement des fonds

15. Le Fonds mondial est un instrument financier et non un agent d'exécution; il accordera des financements sur la base des résultats acquis et décaissera progressivement les fonds en fonction de la performance du pays ou du candidat. Ce financement fondé sur des résultats sera caractérisé par le déblocage rapide de crédits en faveur des bénéficiaires. Le premier acompte sera versé sur la base des besoins initiaux des programmes, qui pourront s'élever à environ un tiers des besoins financiers au titre de la première année. Les décaissements ultérieurs des fonds souscrits au titre de la période biennale dépendront des principales échéances des programmes et des besoins financiers y afférents d'une part, et des rapports d'activité programmatiques et financiers, d'autre part. A l'issue de cette période de deux ans, les décaissements seront subordonnés aux indicateurs d'évaluation en ce qui concerne l'impact et les résultats tangibles des projets.

16. Les principales étapes à franchir avant le versement de la première tranche de financement pour les propositions approuvées sont les suivantes :

- a) fourniture par le MNC des données supplémentaires exigées par le CET;
- b) désignation du (des) bénéficiaire(s) principal (principaux) par le MNC et de l'ALF par le Fonds mondial;
- c) évaluation par le Secrétariat et l'agent local du Fonds, en collaboration avec d'autres partenaires, de la gestion financière et programmatique, ainsi que des systèmes d'approvisionnement et de suivi et évaluation mis en place par les bénéficiaires principaux;

- d) élaboration, le cas échéant, d'un programme et d'un budget détaillés pour la mise en œuvre du projet, par le Secrétariat du Fonds, les bénéficiaires principaux, l'Agent local du Fonds et les autres partenaires;
- e) négociation et signature d'un accord de crédit par le Secrétariat du Fonds, les bénéficiaires principaux et l'Agent local du Fonds;
- f) transfert de la première tranche de crédits par la Banque mondiale qui en est l'administrateur.

Points de discussion

Montant du financement disponible au Fonds mondial

17. Les délégués ont demandé quel était le montant des ressources disponibles au Fonds mondial. Il a été précisé que les engagements se chiffraient à un total d'environ US \$1,6 milliard, montant qui correspondait à peu près aux besoins des programmes approuvés pour cinq ans. Le montant actuellement disponible au Secrétariat du Fonds mondial suffit pour couvrir les engagements en cours. Les Fonds se développera s'il peut démontrer sa capacité à déboursier les crédits et si les pays peuvent utiliser efficacement ces crédits.

Coût d'élaboration des propositions

18. L'élaboration des propositions à soumettre au Fonds mondial est une opération coûteuse. Les délégués ont donc demandé si le Fonds mondial peut financer cette opération. Il leur a été répondu qu'en l'état actuel des règles de fonctionnement du Fonds, celui-ci ne peut pas apporter un tel appui.

Critères d'approbation des propositions

19. Les délégués ont remis en question les critères d'approbation des propositions, qui exigent que la priorité soit accordée aux pays ayant le fardeau de morbidité le plus lourd si on veut que le Fonds atteigne son objectif.

Agents locaux du Fonds (ALF)

20. Les délégués ont posé plusieurs questions au sujet des ALF. Ils ont par exemple demandé qui payait les ALF, quel pourcentage de crédits provenant du Fonds serait consacré à cet effet et si ces crédits devaient être prélevés sur le programme approuvé pour le pays. Ils ont par ailleurs exprimé des doutes sur la capacité des ALF à évaluer les aspects programmatiques des propositions. Les éclaircissements fournis sur les ALF se sont avérés insatisfaisants; un complément d'information a donc été jugé indispensable de la part du Secrétariat du Fonds pour permettre aux délégués d'en avoir le cœur net sur les modalités de paiement des ALF et leur capacité de mener une évaluation programmatique des propositions approuvées.

Procédure d'approbation des propositions

21. Les délégués ont exprimé de graves inquiétudes au sujet de la longue procédure allant de la soumission des propositions à leur approbation et ensuite au déblocage des fonds. En raison de ce long processus, aucune des propositions approuvées au titre de la première série en avril de cette année n'a obtenu le financement attendu. La nécessité d'un déblocage urgent des fonds avait donc été perdue de vue, de sorte que le Fonds mondial ne répondait plus à l'une des exigences fondamentales qui avaient dicté sa création, à savoir, trouver un moyen simple et rapide de débloquer des fonds. Les délégués ont recommandé que ce processus laborieux soit simplifié en s'inspirant des procédures appliquées par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

Financement des ONG

22. Les délégués ont demandé davantage de précisions sur le financement des propositions soumises par les ONG et si celles-ci ne pouvaient plus être financées que par l'entremise du mécanisme national de coordination. Les éclaircissements fournis au cours de la séance d'information ne semblent pas avoir pleinement satisfait les délégués.

Rôle des Ministres de la Santé

23. En raison du rôle d'administration générale qui incombe aux ministères de la santé, les délégués ont estimé que les Ministres de la Santé devaient prendre une part plus active au Conseil du Fonds mondial. Cette question exigeait également davantage de précisions.

CONCLUSION

24. Les délégués ont remercié le Bureau régional de l'OMS d'avoir organisé une séance spéciale sur le Fonds mondial pour apporter davantage de précisions sur la nature et le fonctionnement du Fonds. Ils se sont félicités de l'appui que le Bureau régional avait fourni et continuerait à fournir aux pays pour l'élaboration des propositions et pour la mise en œuvre de celles qui sont financées par le Fonds mondial. La séance a permis de clarifier certaines questions mais certaines autres questions demandent encore davantage de précisions. L'OMS demandera donc ces éclaircissements au Fonds mondial et les transmettra ensuite aux délégués.